



INVITATION

SEMINAIRE CONTACT

**« DUREE DU TRAVAIL :
Que puis-je faire? Que dois-je faire ? »**

22 mars 2011 – De 14h00 à 17h00
LOYERS (Office Park Burogest)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre demi-journée d'étude organisée en collaboration avec notre partenaire SD Worx.



Programme :

Notion de durée du travail

- Qu'est-ce que la durée du travail ?
- Que signifient exactement les notions de « dirigeants » et de « postes de confiance » dans le cadre de cette législation ?
- Quelles sont les spécificités du temps de travail en maison de repos?
- Que faut-il entendre par heures complémentaires et quel en est l'impact sur le salaire?

Horaires

- Un horaire conforme à la légalité ?
- Quelle est la législation en matière de pause et d'intervalle de repos?
- Que doit contenir le règlement de travail vis à vis du temps de travail ?
- Obligation en matière de publicité des horaires ?

Les frais de participation, par personne, s'élèvent à **50 €** pour les membres de la Fédération et à **125 €** pour les non membres. Veuillez noter qu'aucune demande de reconnaissance n'a été introduite auprès des autorités régionales et communautaires.

En espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Vincent FREDERICQ,
Secrétaire général

A nous renvoyer par e-mail à secretary@femarbel-ferubel.be ou par fax au **02/414.01.35**

Réservation(*)

Madame / Monsieur
représentant l'établissement
inscrit la(les) personnes suivantes :

.....
.....
au **SÉMINAIRE-CONTACT** du **mardi 22 mars 2011** (de 14h à 17h)
à l'**OFFICE PARK de BUROGEST** - Av. des Dessus-de-Lives, 2 – 5101 Loyers
et verse ce jour la somme de € au compte FEMARBEL n°BE23 **9790 8746 3891**
avec la mention : /contact-03-2011

(*) Toute annulation moins de deux jours ouvrables avant la journée ne donne pas lieu à remboursement des frais d'inscription.